

CARNET PATIENT

Quels sont les médicaments contenant du légalidomide ?

Revlimid® ou un MÉDICAMENT GÉNÉRIQUE.

Le nom du médicament délivré par votre pharmacien ou prescrit par votre médecin est alors celui contenant en substance active du légalidomide.

Pour plus d'information, consultez la base de données publique des médicaments : <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr>

Ce document est diffusé par les laboratoires commercialisant des médicaments à base de légalidomide, sous l'autorité de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM).

Spécialités à base de légalidomide

Votre médecin vient de vous prescrire du légalidomide, vous trouverez dans ce carnet l'ensemble des informations que vous devez connaître sur votre traitement

Vous devez conserver ce carnet et le présenter à votre médecin à chaque consultation

ATTENTION !

Votre pharmacien ne pourra vous délivrer votre traitement qu'après avoir vérifié ce carnet, il est donc important que vous le présentiez lors de chaque délivrance

Pour toute information sur le légalidomide, veuillez consulter la notice disponible sur le site : <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr>

Juillet 2021 - Diffusé sous l'autorité de l'ANSM

ACCORD DE SOINS (ET DE CONTRACEPTION)

Ranger ici votre accord de soins (et de contraception) remis par votre médecin

CARTE PATIENT



Nom, prénom _____

Date de naissance, âge ou groupe d'âge _____

Nom du médecin _____

Adresse _____

_____ Téléphone _____



**À REMPLIR PAR LE MÉDECIN ET
À VÉRIFIER PAR LE PHARMACIEN**

Indication (*merci de préciser en détail en accord avec le Résumé
des Caractéristiques du Produit*) : _____

Statut du Patient (*cocher une case*)

- Femme dans l'impossibilité de procréer..... ☐
- Homme ☐
- Femme en âge de procréer* ☐

(*merci de remplir le calendrier des tests
de grossesse, pages 4 à 7)

► Les conseils concernant la tératogénicité
attendue du lénalidomide chez l'être humain et
la nécessité d'éviter toute grossesse ont été
donnés avant la première prescription..... ☐

Date _____

*Cachet et signature
du médecin*

FEMMES EN ÂGE
DE PROCRÉER



CALENDRIER DES TESTS

Les femmes en âge de procréer doivent avoir **un test de grossesse négatif** effectué sous contrôle médical (d'une sensibilité d'au moins 25 mUI/ml) une fois sous contraception depuis **au moins 4 semaines avant l'initiation du traitement**. Ce test sera répété au moins **toutes les 4 semaines pendant le traitement** (y compris pendant les interruptions de traitement) **et au moins 4 semaines après la fin du traitement** (sauf en

Date de la consultation en cours	La patiente utilise au moins une méthode de contraception efficace (cocher une proposition)	Date effective du test de grossesse	Résultat du test de grossesse (cocher une proposition)
__/__/__	☐ OUI ☐ NON	__/__/__	☐ Positif ☐ Négatif ☐ Non effectué
__/__/__	☐ OUI ☐ NON	__/__/__	☐ Positif ☐ Négatif ☐ Non effectué
__/__/__	☐ OUI ☐ NON	__/__/__	☐ Positif ☐ Négatif ☐ Non effectué
__/__/__	☐ OUI ☐ NON	__/__/__	☐ Positif ☐ Négatif ☐ Non effectué
__/__/__	☐ OUI ☐ NON	__/__/__	☐ Positif ☐ Négatif ☐ Non effectué

DE GROSSESSE

À FAIRE REMPLIR PAR VOTRE
MÉDECIN ET PAR LE PHARMACIEN

cas de stérilisation tubaire confirmée). Cette obligation s'applique également aux femmes en âge de procréer qui confirment pratiquer une abstinence totale et continue.

Pour plus d'informations, veuillez également consulter la notice (site internet du ministère de la santé : <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>).

Date de la prescription de lénalidomide	Nom du Médecin	Signature du Médecin	Date de délivrance et cachet du Pharmacien
__/__/__			__/__/__
__/__/__			__/__/__
__/__/__			__/__/__
__/__/__			__/__/__
__/__/__			__/__/__

FEMMES EN ÂGE
DE PROCRÉER



CALENDRIER DES TESTS

DE GROSSESSE

À FAIRE REMPLIR PAR VOTRE
MÉDECIN ET PAR LE PHARMACIEN

FEMMES EN ÂGE DE PROCRÉER

Date de la consultation en cours	La patiente utilise au moins une méthode de contraception efficace (cocher une proposition)	Date effective du test de grossesse	Résultat du test de grossesse (cocher une proposition)
__/__/__	☐ OUI ☐ NON	__/__/__	☐ Positif ☐ Négatif ☐ Non effectué
__/__/__	☐ OUI ☐ NON	__/__/__	☐ Positif ☐ Négatif ☐ Non effectué
__/__/__	☐ OUI ☐ NON	__/__/__	☐ Positif ☐ Négatif ☐ Non effectué
__/__/__	☐ OUI ☐ NON	__/__/__	☐ Positif ☐ Négatif ☐ Non effectué
__/__/__	☐ OUI ☐ NON	__/__/__	☐ Positif ☐ Négatif ☐ Non effectué
__/__/__	☐ OUI ☐ NON	__/__/__	☐ Positif ☐ Négatif ☐ Non effectué

Date de la prescription de lénalidomide	Nom du Médecin	Signature du Médecin	Date de délivrance et cachet du Pharmacien
__/__/__			__/__/__
__/__/__			__/__/__
__/__/__			__/__/__
__/__/__			__/__/__
__/__/__			__/__/__
__/__/__			__/__/__



RÉSUMÉ

- Le lénalidomide est structurellement proche du thalidomide. Le thalidomide est un tératogène humain connu, provoquant des anomalies congénitales graves, potentiellement mortelles chez l'enfant à naître.
- Un effet nocif du lénalidomide est donc attendu pour l'enfant à naître.
- Le lénalidomide a provoqué des anomalies congénitales chez les animaux et il est attendu qu'il ait un effet similaire chez l'être humain.
- Afin de garantir qu'un enfant à naître n'est pas exposé au lénalidomide, votre médecin complètera un « accord de soins et de contraception » confirmant que vous avez été informée de l'obligation de NE PAS ÊTRE ENCEINTE pendant toute la durée de votre traitement par lénalidomide et pendant au moins 4 semaines après l'arrêt du traitement par lénalidomide.
- Vous ne devez jamais donner de lénalidomide à une autre personne.
- Vous devez toujours rapporter toutes les gélules non utilisées à une pharmacie pour qu'elles soient éliminées en toute sécurité le plus rapidement possible.
- Vous ne devez pas faire de don de sang pendant le traitement, y compris pendant les interruptions de traitement et pendant au moins 7 jours après l'arrêt du traitement.
- Si vous présentez un effet indésirable pendant votre traitement par lénalidomide, vous devez en informer immédiatement votre médecin ou pharmacien.
- Veuillez vous reporter à la notice d'information pour des informations supplémentaires (site internet du ministère de la santé : <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>).

Vous ne devez jamais prendre de lénalidomide :

- Si vous êtes enceinte
- Si vous allaitez
- Si vous êtes une femme pouvant être enceinte (en âge de procréer), même si vous n'envisagez pas une grossesse à moins que toutes les conditions du Programme de Prévention de la Grossesse soient respectées.

EFFETS INDÉSIRABLES

- Comme tous les médicaments, le lénalidomide peut provoquer des effets indésirables, mais ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde. Certains effets indésirables sont plus fréquents que d'autres et certains sont plus graves que d'autres. Il est important que vous demandiez à votre médecin ou à votre pharmacien si vous souhaitez obtenir plus d'information et de vous référer à la notice d'information.

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin, pharmacien ou infirmier/ère. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans la notice d'information. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le portail de signalement des événements sanitaires indésirables du ministère chargé de la santé www.signalement-sante.gouv.fr. Pour plus d'information, consulter la rubrique « Déclarer un effet indésirable » sur le site Internet de l'ANSM : <http://ansm.sante.fr>.

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.



PROGRAMME DE PRÉVENTION DE LA GROSSESSE

- ▶ Si le lénalidomide est pris pendant la grossesse, des anomalies congénitales graves, potentiellement mortelles, sont attendues.
- ▶ **Si vous êtes enceinte, si vous pensez que vous pouvez l'être ou si vous envisagez une grossesse, vous devez informer immédiatement votre médecin et VOUS NE DEVEZ PAS PRENDRE de lénalidomide.** Même si vous n'avez pas de règles régulières ou si vous approchez de la ménopause, vous pouvez encore être enceinte. Si vous êtes en âge d'être enceinte, vous devez suivre toutes les mesures nécessaires de prévention de la grossesse et vous assurer que vous n'êtes pas enceinte pendant le traitement.
- ▶ Avant de commencer le traitement, vous devez discuter avec votre médecin afin d'établir s'il existe une possibilité de grossesse, même si vous pensez que cela est peu probable.
- ▶ Si vous êtes en âge d'être enceinte et même si vous vous engagez à ne pas avoir de rapport hétérosexuel et que vous le confirmez chaque mois, vous ferez un test de grossesse sous contrôle médical avant le début du traitement. Ce test sera répété au moins toutes les 4 semaines pendant le traitement, y compris pendant les interruptions de traitement et au moins 4 semaines après la fin du traitement (sauf en cas de stérilisation tubaire confirmée).
- ▶ Vous devrez IMPÉRATIVEMENT débuter votre traitement au maximum 7 jours après la prescription et le plus tôt possible après la réalisation du test de grossesse. Votre test de grossesse devra être négatif.

- ▶ Si vous êtes en âge d'être enceinte, vous devez utiliser **a minima une méthode de contraception efficace, que vous débuterez au moins 4 semaines avant l'initiation du traitement par lénalidomide, pendant toute la durée du traitement** (y compris pendant les interruptions de traitement) et pendant au moins 4 semaines après l'arrêt du traitement. Votre médecin vous conseillera sur les différents moyens de contraception possibles car certaines formes de contraception ne sont pas recommandées avec le lénalidomide. Il est essentiel que vous discutiez de ce sujet avec votre médecin.
- ▶ Vous devez informer votre médecin si vous avez besoin de conseils sur une contraception efficace.
- ▶ **Si vous pensez être enceinte** à tout moment pendant le traitement par lénalidomide ou dans les 4 semaines suivant l'arrêt du traitement, **vous devrez immédiatement arrêter de prendre du lénalidomide et immédiatement informer votre médecin.** Il vous adressera à un médecin spécialiste ou expérimenté en tératologie pour évaluation et conseil.
- ▶ Informez le médecin qui vous prescrit la contraception que vous êtes traitée par lénalidomide.
- ▶ Informez le médecin qui vous prescrit le lénalidomide si vous avez modifié ou arrêté votre méthode contraceptive.
- ▶ Avant de commencer le traitement par lénalidomide vous devez discuter avec votre médecin qu'il y ait ou non une possibilité que vous puissiez devenir enceinte. Certaines femmes qui n'ont pas de règles régulières ou qui approchent de la ménopause, peuvent encore être enceintes.
- ▶ Vous devez suivre les conseils de prévention de la grossesse présentés dans cette section, sauf si vous entrez dans l'une des catégories ci-dessous :
 - Vous avez **au moins 50 ans et vos dernières règles datent d'au moins un an** (si vos règles se sont



arrêtées en raison d'un traitement anticancéreux ou pendant l'allaitement, il existe toujours un risque que vous puissiez être enceinte).

- Vous avez subi une **ablation de l'utérus** (hystérectomie).
- Vous avez subi une **ablation de vos trompes de Fallope et de vos deux ovaires** (salpingo-ovariectomie bilatérale).
- Vous présentez une **ménopause précoce**, confirmée par un gynécologue spécialisé.
- Vous présentez le **génotype XY, un syndrome de Turner ou une agénésie utérine**.

- ▮ Vous pouvez avoir besoin d'une consultation et de faire des tests chez un gynécologue afin de confirmer que vous n'êtes pas en âge d'être enceinte. Toute femme en âge d'être enceinte même si elle ne prévoit pas d'être enceinte doit suivre les précautions détaillées dans cette section.

Modalités de contraception

- ▮ Si vous êtes en âge d'être enceinte, vous devrez :

- Soit utiliser une **contraception efficace**, débutée au moins 4 semaines avant le traitement par lénalidomide, poursuivie pendant tout le traitement par lénalidomide, pendant toutes les interruptions de traitement et pendant au moins 4 semaines après l'arrêt du traitement.
- Soit vous engager à **ne pas avoir de rapports sexuels** avec un partenaire masculin au moins 4 semaines précédant le début du traitement par lénalidomide, pendant le traitement par lénalidomide, pendant toutes les interruptions de traitement et pendant au moins 4 semaines après l'arrêt du traitement. Il vous sera demandé de confirmer cela chaque mois.

- ▮ Toutes les méthodes de contraception ne conviennent pas pendant le traitement par lénalidomide. Vous-même et votre partenaire devrez parler avec votre médecin des méthodes contraceptives que vous trouvez tous les deux acceptables. Si besoin, votre équipe soignante pourra vous adresser à un spécialiste pour des conseils sur la contraception.



RÉSUMÉ

- Le légalidomide est structurellement proche du thalidomide. Le thalidomide est un tératogène humain connu, provoquant des anomalies congénitales graves, potentiellement mortelles chez l'enfant à naître.
- Un effet nocif du légalidomide est donc attendu pour l'enfant à naître.
- Le légalidomide a provoqué des anomalies congénitales chez les animaux et il est attendu qu'il ait un effet similaire chez l'être humain.
- Afin de garantir qu'un enfant à naître n'est pas exposé au légalidomide, votre médecin complètera un « accord de soins » confirmant que VOUS NE POUVEZ PAS être enceinte.
- Vous ne devez jamais donner de légalidomide à une autre personne.
- Vous devez toujours rapporter toutes les gélules non utilisées à une pharmacie pour qu'elles soient éliminées en toute sécurité le plus rapidement possible.
- Vous ne devez pas faire de don de sang pendant le traitement, y compris pendant les interruptions de traitement et pendant au moins 7 jours après l'arrêt du traitement.
- Si vous présentez un effet indésirable pendant votre traitement par légalidomide, vous devez en informer votre médecin ou pharmacien.
- Veuillez vous reporter à la notice d'information pour des informations supplémentaires (site internet du ministère de la santé : <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>).

EFFETS INDÉSIRABLES

- Comme tous les médicaments, le légalidomide peut provoquer des effets indésirables mais ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde. Certains effets indésirables sont plus fréquents que d'autres et certains sont plus graves que d'autres. Il est important que vous demandiez à votre médecin ou à votre pharmacien si vous souhaitez obtenir plus d'information et de vous référer à la notice d'information.

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin, pharmacien ou infirmier/ère. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans la notice d'information. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le portail de signalement des événements sanitaires indésirables du ministère chargé de la santé www.signalement-sante.gouv.fr. Pour plus d'information, consulter la rubrique « Déclarer un effet indésirable » sur le site Internet de l'ANSM : <http://ansm.sante.fr>.

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

FEMMES DANS L'IMPOSSIBILITÉ DE PROCRÉER



PROGRAMME DE PRÉVENTION DE LA GROSSESSE

Vous êtes considérée comme une femme dans l'impossibilité de procréer si vous entrez dans l'une des catégories ci-dessous :

- vous avez **au moins 50 ans et vos dernières règles datent d'au moins un an** (si vos règles se sont arrêtées en raison d'un traitement anticancéreux ou pendant l'allaitement, il existe toujours un risque que vous puissiez être enceinte) ;
- vous avez subi une **ablation de l'utérus** (hystérectomie) ;
- vos **trompes de Fallope et vos deux ovaires ont été retirés** (salpingo-ovariectomie bilatérale) ;
- vous présentez une **ménopause précoce**, confirmée par un gynécologue spécialisé ;
- vous présentez le **génotype XY, un syndrome de Turner ou une agénésie utérine**.

HOMMES



RÉSUMÉ

- Le lénalidomide est structurellement proche du thalidomide. Le thalidomide est un tératogène humain connu, provoquant des anomalies congénitales graves, potentiellement mortelles chez l'enfant à naître.
- Un effet nocif du lénalidomide est donc attendu pour l'enfant à naître.
- Le lénalidomide a provoqué des anomalies congénitales chez les animaux et il est attendu qu'il ait un effet similaire chez l'être humain.
- Afin de garantir qu'un enfant à naître n'est pas exposé au lénalidomide, votre médecin complètera un « accord de soins et de contraception » confirmant que vous avez été informé de l'obligation pour votre partenaire de NE PAS ETRE ENCEINTE pendant toute la durée de votre traitement par lénalidomide et pendant au moins 7 jours après l'arrêt du traitement par lénalidomide.
- Vous ne devez jamais donner de lénalidomide à une autre personne.
- Vous devez toujours rapporter toutes les gélules non utilisées à une pharmacie pour qu'elles soient éliminées en toute sécurité le plus rapidement possible.
- Si vous présentez un effet indésirable pendant votre traitement par lénalidomide, vous devez en informer votre médecin ou pharmacien.
- **Vous ne devez pas faire de don du sang ou de sperme pendant le traitement, y compris pendant les interruptions de traitement et pendant au moins 7 jours après l'arrêt du traitement.**
- Veuillez vous reporter à la notice d'information pour des informations supplémentaires (site internet du

HOMMES

ministère de la santé : <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>).

EFFETS INDÉSIRABLES

- ▶ Comme tous les médicaments, le lénalidomide peut provoquer des effets indésirables mais ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde. Certains effets indésirables sont plus fréquents que d'autres et certains sont plus graves que d'autres. Il est important que vous demandiez à votre médecin ou à votre pharmacien si vous souhaitez obtenir plus d'information et de vous référer à la notice d'information.

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin, pharmacien ou infirmier/ère. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans la notice d'information. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le portail de signalement des événements sanitaires indésirables du ministère chargé de la santé www.signalement-sante.gouv.fr. Pour plus d'information, consulter la rubrique « Déclarer un effet indésirable » sur le site Internet de l'ANSM : <http://ansm.sante.fr>.

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

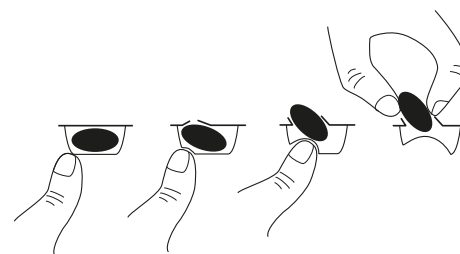
PROGRAMME DE PRÉVENTION DE LA GROSSESSE

- ▶ Le lénalidomide passe dans le sperme. Si votre partenaire est enceinte ou qu'elle est en âge d'être enceinte et n'utilise pas de contraception efficace, vous devez utiliser des préservatifs lors de chaque rapport sexuel, pendant le traitement, pendant les interruptions de traitement et pendant au moins 7 jours après l'arrêt du traitement, même si vous avez subi une vasectomie.
- ▶ Si votre partenaire découvre qu'elle est enceinte pendant votre traitement par lénalidomide ou dans les 7 jours suivant l'arrêt de votre traitement, vous devrez informer immédiatement votre médecin traitant et votre partenaire devra également consulter immédiatement son médecin.
- ▶ Vous ne devez pas faire de don de sperme pendant le traitement, pendant les interruptions du traitement, et pendant au moins 7 jours après l'arrêt du traitement.

MANIPULATION DU MÉDICAMENT

ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE POUR LA MANIPULATION DU MÉDICAMENT : À L'INTENTION DES PATIENTS, DES MEMBRES DE LA FAMILLE ET DES AIDANTS

- Conservez les plaquettes thermoformées dans l'emballage d'origine.
- Les gélules peuvent occasionnellement être endommagées quand vous exercez une pression pour les faire sortir de la plaquette thermoformée, notamment si la pression est appliquée sur le milieu de la gélule. Les gélules ne doivent pas être sorties de la plaquette thermoformée par pression sur le milieu ou sur les deux extrémités de la gélule car cela pourrait entraîner une déformation et une rupture de la gélule.
Il est conseillé de presser un seul point à l'extrémité de la gélule (voir figure ci-contre) car la pression est ainsi localisée en un point unique, ce qui réduit le risque de déformation ou de rupture de la gélule.
- Les professionnels de santé, les aidants, les membres de la famille doivent porter des gants jetables lorsqu'ils manipulent la plaquette thermoformée ou la gélule. Les gants doivent être retirés avec précaution afin d'éviter une exposition cutanée, puis les placer dans un sac plastique refermable et le rapporter dès que possible à votre pharmacien pour qu'il puisse l'éliminer en toute sécurité selon la réglementation en vigueur. Les mains doivent être soigneusement lavées à l'eau et au savon. Les femmes enceintes ou susceptibles d'être enceinte ne doivent pas manipuler la plaquette thermoformée, ni les gélules.
Voir ci-après pour plus d'informations.



Lorsque vous manipulez le médicament, prenez les précautions suivantes afin d'éviter une exposition éventuelle si vous êtes un membre de la famille et/ou un aidant

- Si vous êtes une femme enceinte ou susceptible d'être enceinte, vous ne devez pas manipuler la plaquette thermoformée ou la gélule.
- Portez des gants jetables lors de la manipulation du produit et/ou de l'emballage (c'est-à-dire, la plaquette thermoformée ou la gélule).
- Utilisez une technique appropriée pour retirer les gants afin d'éviter une exposition cutanée éventuelle (voir ci-après).
- Placez les gants dans un sac plastique refermable et rapportez-le dès que possible à votre pharmacien pour qu'il puisse l'éliminer en toute sécurité selon la réglementation en vigueur.
- Lavez-vous soigneusement les mains au savon et à l'eau après avoir retiré les gants.
- Vous ne devez pas donner les gélules à une autre personne.

Si l'un des emballages du médicament semble endommagé, prenez les précautions supplémentaires suivantes afin d'éviter une exposition au médicament

- Si le conditionnement extérieur est visiblement endommagé – **Ne pas ouvrir.**

- Si les plaquettes thermoformées sont endommagées ou qu'elles fuient ou si vous remarquez que les gélules sont endommagées ou qu'elles fuient – **Fermez immédiatement l'emballage extérieur.**
- Placez le produit à l'intérieur d'un sac plastique refermable.
- Rapportez dès que possible l'emballage non utilisé au pharmacien pour qu'il puisse l'éliminer en toute sécurité selon la réglementation en vigueur.

Si le produit s'est dispersé ou déversé, prenez les précautions appropriées afin de minimiser l'exposition en utilisant un équipement de protection individuelle approprié

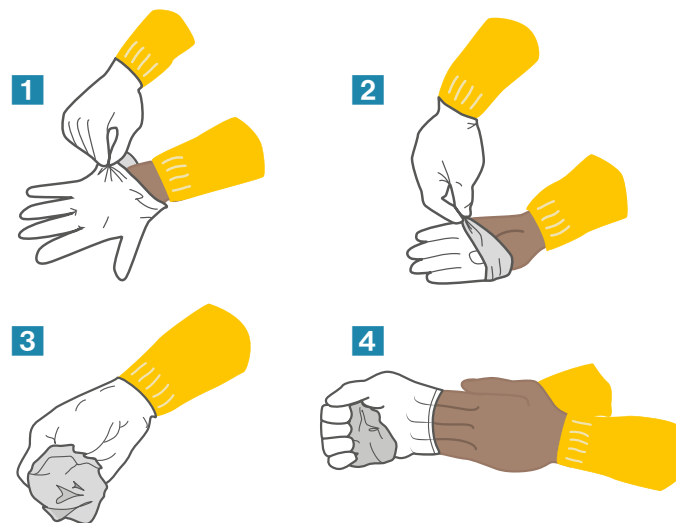
- Si les gélules sont écrasées ou cassées, de la poudre contenant la substance active pourrait se disperser. Évitez de disperser la poudre et évitez de l'inhaler.
- Portez des gants jetables pour nettoyer la poudre.
- Placez un linge ou une serviette humide sur la zone où la poudre s'est dispersée afin de minimiser le passage de la poudre dans l'air. Rajoutez du liquide afin de dissoudre la poudre. Après manipulation, nettoyez soigneusement la zone au savon et à l'eau et séchez-la.
- Placez tout le matériel contaminé, y compris le linge ou la serviette humide et les gants dans un sac plastique refermable et rapportez-le dès que possible à votre pharmacien pour qu'il puisse l'éliminer en toute sécurité selon la réglementation en vigueur.
- Lavez-vous soigneusement les mains au savon et à l'eau après avoir retiré les gants.
- Veuillez informer immédiatement le médecin prescripteur et/ou le pharmacien.

Si le contenu de la gélule entre en contact avec la peau ou les muqueuses

- Si vous touchez la poudre, lavez soigneusement la zone exposée au savon et à l'eau courante.

- Si la poudre est entrée en contact avec vos yeux, si vous portez des lentilles de contact et que vous pouvez les retirer facilement, retirez les lentilles et jetez-les. Rincez immédiatement vos yeux avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation, prenez contact avec un ophtalmologiste.

La technique appropriée pour retirer les gants



- Saisissez le bord extérieur, à proximité du poignet **1**.
- Otez le gant de la main en le retournant **2**.
- Tenez le gant dans la main opposée toujours gantée **3**.
- Glissez les doigts dégantés sous le poignet du gant restant en veillant à ne pas toucher l'extérieur du gant **4**.
- Retirez le gant depuis l'intérieur en créant une poche pour les deux gants.
- Jetez les gants dans un contenant approprié.
- Lavez-vous soigneusement les mains au savon et à l'eau.





